

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit juillet, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-REVERIEN se sont réunis à 19 heures à la salle de la Mairie 1^{er} étage sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 04 juillet 2022 conformément à l'article L. 2121-10 du code général des Collectivités territoriales.

Etaient présents : Dominique MAUPOU, Brigitte SERGETIER, Jean-François NANDROT, Béatrice GACQUERE, Céline NANDROT, Bruno PIFFRET, Claude RAPPENEAU, Marie-Thérèse ROUMY, Jan DE BEER, Grégory BRADE a donné pouvoir à Brigitte SERGETIER

Absent, excusé : Grégory BRADE

Secrétaire de séance : Céline NANDROT

L'ordre du jour était le suivant :

- Columbarium
- Délibération Hôtel de la Perdrix
- Conclusion assurance Hôtel de la Perdrix Gan
- Délibération salle de convivialité
- Délibération redevance domaine public
- Délibération sur la publicité communale
- ONF : délibération travaux sylvicoles
- Pôle emploi : contrat aidé Jean-Luc Burin
- Inauguration stade Michel Gibki
- Archives départementales
- Le jardin coloré
- Mur du cimetière : requête de M. DESCHAINTE
- Belles églises
- Contrat de maintenance défibrillateur
- Vérification des poteaux de stade : SOCOTEC
- Cloches
- Les angles : voie sans issue
- Concert du 13 août : assurances
- Compte-rendu du SIAEP
- Compte-rendu UNESCO
- Questions diverses

COLUMBARIUM

Le columbarium est arrivé et a été posé après une lettre recommandée aux Pompes Funèbres.

Les pompes funèbres ont trouvé l'ossuaire.

HOTEL DE LA PERDRIX

Le 14 juin 2022, le Conseil municipal a opté pour le scénario complet du projet présenté par Nièvre aménagement.

Il faut des retours sur investissement.

C'est Nièvre aménagement qui se charge du montage du dossier et du pilotage financier. La Commune n'engagera rien financièrement, c'est une opération blanche.

Pendant 15 ans, Nièvre aménagement touche les loyers.

Après la convention, la Commune récupère l'ensemble du projet.

A la suite de l'incendie de la Perdrix et des expertises menées par Gan assurances et le cabinet Galtier, l'assurance a indemnisé la Mairie à hauteur de 34.000 €.

SALLE DE CONVIVIALITE

Pour les travaux de la salle de convivialité et afin d'être subventionnée à 80 %, il est nécessaire d'avoir une maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal a décidé de confier cette maîtrise d'œuvre au SIEEEN pour l'étude sur les travaux à venir. La convention de maîtrise d'œuvre a été signée ce matin.

Cette étude sera financée à 50 % : 30 % de la Région avec son programme Effilogis et 20 % du SIEEEN.

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La Commune facture chaque année une redevance d'occupation du domaine public auprès des fournisseurs d'énergie et de télécommunication pour les réseaux publics de distribution d'énergie électrique.

La redevance est sollicitée auprès de Enedis. Pour l'année 2021, elle s'élève à 215 € et pour 2022, elle s'élève à 221 €.

PUBLICITE COMMUNALE

L'obligation pour les collectivités tenant à afficher ou publier les actes sur papier est supprimée notamment en ce qui concerne les compte-rendu. L'objectif est de moderniser les formalités de publication des actes pris par les communes et leurs groupements.

Ainsi, la publicité des actes par voie électronique devient la formalité obligatoire.

Le Conseil municipal décide que les actes seront effectivement publiés de manière électronique par voie de mails et par voie papier comme il se fait actuellement.

ONF

Un broyage au sol est prévu pour l'automne. Les parcelles 1 et 17 sont martelées. Les travaux, qui initialement avaient été refusés, ont été acceptés car l'ONF nous a fait savoir que si les travaux n'étaient pas faits, le martelage serait moindre pour la vente.

POLE EMPLOI

Le contrat aidé de Jean-Luc BURIN a pu être signé. Il aide au refuge pèlerins, s'occupe des espaces verts et effectue divers travaux.

La prise en charge du Département s'élève à 60 %. Il s'agit d'un contrat de 6 mois.

INAUGURATION DU STADE MICHEL GIBKI

Le 17 septembre 2022, le conseil municipal a prévu de donner au stade le nom de Michel GIBKI pour ses 32 ans de services au club et pour son poste de dirigeant.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Le service des archives départementales est venu chercher les archives entreposées au grenier. Elles seront nettoyées et préservées.

JARDIN COLORE

Le 1^{er} juillet 2022, a été inauguré le jardin coloré dont Nathalie VESIN institutrice et Emilie FREZZA spécialiste de la teinture tinctoriale s'occupent.

MUR DU CIMETIERE

Le travail de réfection du mur du cimetière a été effectué par Florent DE BEER.

M. DESCHAINTE a signalé qu'il y a des arbres au fond du presbytère qui poussent sur le mur. Par contre quand les arbres seront abattus, le mur s'effondrera vraisemblablement. Une quinzaine de mètres de mur seront donc à remonter.

Le Conseil municipal s'occupera de nettoyer les arbres dans un premier temps.

Par ailleurs, le mur de soutènement rue des Vignes a été accroché par un tracteur et s'est effondré. C'est un chemin qui borde un chemin communal et appartient donc vraisemblablement à la Commune. Un constat a été établi avec l'agriculteur et envoyé à Groupama. Les dommages seront pris en charge par l'assurance.

BELLES EGLISES

Une proposition de la Communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny nous a été faite pour que notre église fasse partie d'un circuit touristique des plus belles églises du Département.

Jan DE BEER et Michel GEOFFROY qui a écrit l'article sur l'église pour le livre de la Camosine ont monté un dossier qui permettra d'effectuer la visite de l'église avec explications sur Smartphone.

Après validation par la Mairie, le dossier sera envoyé à la Communauté de Communes et à Belles Eglises.

Le dossier devra également être envoyé à Patrick MARMION, de la Mission numérique.

DEFIBRILLATEUR

Une formation par les pompiers de Crux la Ville sera effectuée prochainement.

Quelques conseillers pourront être formés par la Communauté de Commune.

Par rapport au contrat de maintenance du défibrillateur, la vérification sera effectuée tous les ans. Il comprend la visite de maintenance à la date anniversaire (vérifications, tests et mises à jour), contrôle et changement des accessoires périmés (aux frais de la collectivité), la remise en état après utilisation pour un montant de 108 € TTC annuels.

CLOCHES

Les cloches ont été restaurées par BODET Campanaires. Il reste à changer les abats-sons.

La souscription ne fonctionne pas. Il reste les 2.000 € du Crédit agricole, 800 € d'Enedis, environ 900 € de dons et 10 % du montant des travaux alloués par la Communauté de communes.

LES ANGLES : VOIE SANS ISSUE

Des riverains avaient demandé un panneau voie sans issue, il est désormais posé.

VERIFICATION DES POTEAUX DU STADE PARTIE STADE HOMMES

Le bureau de vérification Socotec a fait une proposition pour la vérification des poteaux des buts de foot après un contrôle.

La vérification porte sur les buts du stade hommes ; elle sera valable 10 ans et coûtera 258 € TTC.

CONCERT DU 13 AOUT

La demande a été faite au clergé pour organiser le concert du 13 août au titre de personne privée par Jan DE BEER.

L'autorisation a été refusée car justement c'est une personne privée et qui n'a pas d'assurance propre pour ce type d'organisation.

Il est donc demandé que la Mairie porte le concert pour cette année. Le Conseil municipal donne son accord unanime pour que la Mairie soit organisatrice du concert cette année.

JOURNEE UNSECO

Cette journée était organisée par les sites clunisiens.

95 sites ont été retenus sur 186 sites clunisiens et 23 n'ont pas encore envoyé de dossier.

Il faudra construire un comité de territoire pour faire un travail sur le prieuré. Le texte sur l'église a déjà été rendu.

ST REVERIEN a été sélectionnée avec la Charité sur Loire, Nevers et Béard.

QUESTIONS DIVERSES

COMPTE-RENDU SIAEP

Il a été fait le choix de ne pas augmenter le prix de l'eau mais d'augmenter le montant de l'abonnement qui va augmenter de 3 €, l'augmentation de 3 € comble les impayés du SIAEP.

Le SIAEP des Vaux du Beuvron, de Corbigny et Charles Chaigneau vont être absorbés par la communauté de Communes.

STATION-SERVICE DE BRINON

Une réunion publique est prévue le 12 juillet.

La station-service est pilotée par la Communauté de Communes. Pour ce qui est du déficit du budget station-service, celui-ci ne peut pas être pris en charge par le budget principal.

La Commune ne peut reprendre à sa charge la station, il n'y a pas de personne privée qui reprendra non plus.

La pompe est bloquée à 148 € et la vente de cartes et plus ou moins bloquée car la Communauté de communes ne veut plus fournir de cartes car la station va fermer.

REUNION SITS-SIVS

Le SITS devrait embaucher quelqu'un pour la prise en charge des enfants entre l'arrivée du bus et l'ouverture du collège.

Il n'y a pas de paiement des mairies.

Le SIVS connaît des problèmes budgétaires et de trésorerie.

Il y a des travaux à prendre en charge pour le sol de la maternelle, il y a également des problèmes à la direction, une vice-présidente est démissionnaire, la Présidente souhaite rester mais elle connaît de gros problèmes de communication avec les écoles. Une inspection a été faite en cuisine avec des problèmes.

Les effectifs sont de 50 enfants au groupe scolaire de Brinon et 33 enfants sur le RPI Guipy-Pazy-St Révérien

PLACE CONNECTEE

Une nouvelle box est nécessaire pour la place connectée (donc un nouvel abonnement) car il n'est pas possible de se connecter sur la box actuelle car il pourrait y avoir des soucis de piratage.

Normalement, la box devrait être posée la semaine prochaine. Le montant de l'abonnement s'élèvera à 26 €.

VISITE DE MME LECHAUVE

Le projet de restaurant sur St Révérien a été abandonné et désormais elle cherche à se « débarrasser » du garage

14 JUILLET

Ce sera un buffet froid.

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 45.